

Province de Québec,  
MRC de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 6 février 2017, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Jean-Marc Beauchesne, Robert Emond et Sylvain Thérout, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2017-02-030

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant au point *Affaires nouvelles* :

13.1 Demande à la municipalité de Saint-Aimé pour travaux de voirie dans une partie du rang Caroline.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-031

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 décembre 2016.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne que la bibliothèque municipale a exceptionnellement été fermée le 24 janvier dernier à cause de la mauvaise température. Elle résume également les différents points soulevés lors de la réunion d'information relative au regroupement des OMH de la région à laquelle elle a assisté la semaine dernière en compagnie du directeur de l'OMH de Saint-David. Il a été question des avantages à être réuni en office d'habitation (OH), notamment l'accessibilité à un logement d'une autre localité du territoire et au programme de soutien au logement (PSL) qui peut permettre l'accès à des logements situés à l'extérieur des HLM en cas de non-disponibilité de logements à l'intérieur de l'OH. Elle précise que la nouvelle structure des OH doit regrouper un minimum de 100 logements, que chaque HLM conservera son budget d'entretien et que la contribution financière municipale demeurera à 10% du déficit d'exploitation du HLM du territoire. Elle aborde aussi brièvement la composition du futur OH, celle du comité provisoire pour sa mise en place ainsi que la gestion des ressources humaines dans ce projet de regroupement d'offices municipaux d'habitation.

Suite à ces informations, les membres du conseil amorcent une brève discussion et exposent leur opinion sur la position que la municipalité doit adopter dans ce dossier.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne qu'il prévoit rencontrer l'agent-parrain de la municipalité à la Sûreté du Québec le 15 février prochain. Il souligne que le Service de sécurité incendie a effectué une intervention au cours du mois de janvier et précise qu'il a informé le directeur Stéphane Descheneaux de la position du Conseil municipal pour l'entretien des véhicules de son service.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne de la coordonnatrice à la politique familiale régionale de la MRC revient au travail progressivement et que la prochaine réunion du comité régional de la famille devrait se tenir au cours du mois de mars prochain.

Le conseiller Robert Emond mentionne que l'Association des Loisirs de Saint-David a tenu une assemblée le 17 janvier 2017. Il souligne que la soirée *Ailes de poulet* tenue au Centre récréatif a connu un franc succès et précise qu'il y aura une sortie familiale aux Glissades de Saint-Jean-de-Matha le 3 mars prochain; cette activité a été organisée par la coordonnatrice en loisir et un envoi postal donnant toutes les informations a été transmis à toutes les adresses civiques de la municipalité. Il précise que la Fête de l'Hiver se tiendra le 4 mars 2017 au Centre récréatif et que la population sera informée des activités par le biais d'un envoi postal. Il ajoute que la direction de l'Association des loisirs travaille présentement sur le dossier des problèmes d'infiltration d'eau du toit du Centre récréatif et qu'elle étudie la possibilité de modifier l'éclairage de la section patinoire par l'installation de lumières DEL.

Du côté de la MRC, il revient sur la réunion du Comité régional culturel du 19 janvier dernier au cours de laquelle il a été question de la signature de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, de la trousse pédagogique en histoire présentement en rédaction, du réseau des Salons de musique, du programme Foudl'Art en marche sous le thème de l'écriture auquel la classe de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année de l'école Monseigneur Brunault participent, de l'expérience photographique du patrimoine en cours dont la remise de prix est prévue pour le 23 mars prochain à laquelle les jeunes du secondaire 1 et 2 participent ainsi que de la mise à jour du géorallye de la Virée champêtre qui pourrait parcourir seulement les municipalités qui ont participé au projet *Les épouvantails géants*.

En ce qui concerne les dossiers discutés lors de la réunion de l'organisme ComUnité, tenue le 31 janvier dernier, il indique la demande d'aide financière soumise par Zumba Saint-David dirigée vers l'Association des Loisirs de Saint-David, le déroulement de la journée de la Fête nationale ainsi qu'un aperçu des activités pour la semaine de relâche scolaire préparées par la coordonnatrice en loisir et dont la programmation finale sera transmise à la population par un envoi postal.

M. le Maire mentionne qu'il a assisté à l'inauguration du Parc éolien Pierre-De Saurel en après-midi et explique que le comité régional de sécurité incendie et civile de la MRC sur lequel il siège devrait reprendre ces activités prochainement.

#### Paiement des comptes

2017-02-032

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 114 389,07 \$ et des comptes payés pour un montant de 44 760,78 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil procèdent à l'étude de la correspondance figurant au registre de correspondance de février 2017.

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 573-2017  
(2017-02-033)

Règlement numéro 573-2017 établissant les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2016 de certains cours d'eau

**Attendu que** la MRC de Pierre-De Saurel a transmis les fiches de facturation et les répartitions pour la facturation des quotes-parts des cours d'eau 2017;

**Attendu que** les fiches de facturation totalisent un montant total de 26 930,61 \$;

**Attendu qu'**une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;

**Attendu que** le conseil de la municipalité de Saint-David désire adopter un règlement afin d'établir les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2016 de certains cours d'eau;

**Attendu qu'un** avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 16 janvier 2017;

**Attendu que** la directrice générale a fait lecture du présent règlement;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond et résolu :

Qu'un règlement portant le numéro 573-2017 des règlements de cette municipalité soit adopté pour décréter ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### ARTICLE 2

Il est imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité qui apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur et qui sont situés dans le bassin versant du cours d'eau Décharge des Pinard, tel qu'identifié par la MRC à la répartition pour travaux de nettoyage et d'entretien moins le montant déjà facturé, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur le nombre de mètres linéaires de ces immeubles imposables situés dans le bassin versant et identifiés à l'annexe A du présent règlement.

Il est imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité qui apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur et qui sont situés dans le bassin versant du cours d'eau Décharge du Cordon, tel qu'identifié par la MRC à la répartition pour travaux de nettoyage et d'entretien, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie contributive de ces immeubles imposables situés dans le bassin versant et identifiés à l'annexe A du présent règlement.

Il est imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité qui apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur et qui sont situés dans le bassin versant du cours d'eau Mondor et embranchements numéros 5 et 6, tel qu'identifié par la MRC à la répartition pour travaux de nettoyage et d'entretien moins le montant déjà facturé, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur le nombre de mètres linéaires de ces immeubles imposables situés dans le bassin versant et identifiés à l'annexe A du présent règlement.

Il est imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité qui apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur et qui sont situés dans le bassin versant du cours d'eau Ruisseau Des Chênes, Branche 20, tel qu'identifié sur un document reçu de la MRC, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie contributive de ces immeubles imposables situés dans le bassin versant et identifiés à l'annexe A du présent règlement.

#### ARTICLE 3

Les tarifs imposés pour les travaux d'entretien 2016 de certains cours d'eau en vertu de l'article 2 de ce règlement sont admissibles au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).

#### ARTICLE 4

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concernés sera indiqué sur le compte de taxes annuelles, tel que décrit à l'annexe A mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules s'il y a lieu, et les montants seront regroupés pour chaque matricule, en conséquence un seul montant par cours d'eau apparaîtra sur le compte de taxes annuelles.

#### ARTICLE 5

Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

#### ARTICLE 6 – Taux d'intérêt sur les arrérages

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 12% à compter du moment où ils deviennent exigibles.

#### ARTICLE 7 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, ce 6 février 2017.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION Le conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la directrice générale sera présenté pour adoption.

AVIS DE MOTION Le conseiller Jean-Marc Beauchesne donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement concernant la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats sera présenté pour adoption.

AVIS DE MOTION La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement concernant les règles de contrôle et de suivi sera présenté pour adoption.

AVIS DE MOTION Le conseiller Sylvain Thérout donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement décrétant des travaux de voirie et autorisant un emprunt pour en payer le coût sera présenté pour adoption.

2017-02-034 Augmentation du nombre d'heures de la semaine de travail de la directrice générale

Considérant l'augmentation des tâches et responsabilités confiées à la direction générale de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil fixe la semaine de travail de la directrice générale à 38 heures à compter du 6 février 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-035 Acte de désignation d'une personne pour exercer les fonctions prévues aux articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales

Considérant que la Loi sur les compétences municipales (L.Q. chapitre 6) est entrée en vigueur le 1er janvier 2006;

Considérant que cette loi abroge toutes les dispositions qui apparaissaient au Code municipal relatives aux fonctions d'inspecteur agraire;

Considérant que la municipalité doit désigner, par résolution une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales et prévoir, conformément à l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales, la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant que la compétence prévue à l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales peut être élargie à l'ensemble des propriétaires du territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond et résolu :

Que ce Conseil désigne M. François Marginean pour tenter de régler les mécontentements visés à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Que la rémunération pour toute intervention de cette personne dans l'exercice de cette juridiction est payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 de la Loi sur les compétences municipales et est fixée à un tarif horaire de trente-cinq dollars (35 \$). Ce tarif s'applique pour l'ensemble du temps consacré à cette intervention, comprenant, en plus de la visite des lieux et la rencontre des parties, le temps de préparation de tous les documents requis et le temps de recherche consacré à l'exécution du dossier.

En plus de cette rémunération, tous les frais admissibles lors d'une intervention de cette personne sont facturés, ces frais se détaillant comme suit :

1. Une allocation de déplacement établie conformément à la politique en vigueur;
2. Tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre ou avocat) nécessaires à l'exercice de cette intervention, lorsque ces services professionnels sont requis selon la nature du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-036

Mandat à Me Janie Dauphinais pour la préparation des documents reliés à l'acquisition de l'immeuble qui servira de garage municipal

Considérant l'offre d'achat conclue pour un emplacement situé au 140, Route 122;

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a rendu sa décision pour la demande d'autorisation soumise par la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil mandate Me Janie Dauphinais pour la préparation des documents requis afin finaliser l'acquisition de l'emplacement visée par l'offre d'achat conclue le 5 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité de conseillères et conseillers présents.

2017-02-037

Demande d'appui présentée par le Regroupement pour un Québec en santé pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif;

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu :

Que ce Conseil signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé et demande au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

Il est également résolu d'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-038

#### Tour cycliste panoramique de la Yamaska

Considérant que ce Conseil donne son appui au comité organisateur du Tour cycliste panoramique de la Yamaska en autorisant la circulation sur une partie de son territoire et en acceptant de participer à l'accueil des cyclistes lors de leur passage dans la municipalité de Saint-David;

Considérant que ce Conseil désire confirmer la date retenue du 13 août 2017 pour la 12e édition du Tour cycliste panoramique de la Yamaska;

Considérant que ce Conseil désigne le conseiller Robert Emond pour représenter la municipalité dans l'organisation de ce tour cycliste;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu :

Que ce Conseil autorise un montant maximal de 500 \$ pour défrayer les frais rattachés à l'accueil des cyclistes sur notre territoire lors du Tour cycliste panoramique de la Yamaska qui se tiendra le 13 août prochain et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-610.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes de l'Association de Hockey Mineur des Villages rattachées au rendez-vous des Champions des 18 et 19 mars 2017.

Après discussion, le Conseil décide de ne pas verser de contribution financière pour le rendez-vous des Champions qui se tiendra au Centre récréatif de Saint-David mais confirme la présence du maire ou du maire suppléant à l'évènement.

Après discussion, les membres du Conseil décident de ne pas donner suite à la demande d'appui financier présentée pour le Gala reconnaissance de l'école secondaire Bernard-Gariépy.

2017-02-039

Résolution relative à l'étude de regroupement des Services de sécurité incendie de municipalités avec la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;

Considérant que la résolution numéro 2016-09-212 adoptée par ce Conseil demande à la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue d'inclure la Municipalité de Saint-David à l'étude prévue pour établir les avantages et désavantages à l'adhésion de certaines municipalités;

Considérant les frais rattachés à l'étude qui permettrait d'analyser les impacts d'un regroupement de services de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu :

Que ce Conseil demande à la Régie intermunicipale de Protection incendie Louis-Aimé-Massue de retirer la Municipalité de Saint-David de l'étude visant le regroupement des Services de sécurité incendie de certaines municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-040

Résolution relative à la facturation des pinces de désincarcération de la Régie d'incendie Pierreville – Saint-François-du-Lac

Considérant la facture reçue de la Régie d'incendie Pierreville – Saint-François-du-Lac suite à un appel du 5 janvier 2017 pour les pinces de désincarcération;

Considérant que la résolution numéro 2015-02-16 adoptée par la Régie d'incendie Pierreville – Saint-François-du-Lac mentionne une facturation pour l'utilisation des mâchoires de survie incluant la main d'œuvre;

Considérant que selon les informations obtenues, les pinces de désincarcération n'ont pas été utilisées lors de l'accident visé par l'appel du 5 janvier dernier;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu :

Que ce Conseil sollicite une rencontre avec le Conseil d'administration de la Régie d'incendie Pierreville – Saint-François-du-Lac pour discuter de la facturation relative aux équipements visés par la résolution numéro 2015-02-16 transmise à la municipalité en mars 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-041

Rapport de dépenses relatif à la contribution financière accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant qu'une copie du rapport de dépenses relatif à la contribution financière accordée à notre municipalité pour l'amélioration des chemins Boniface, Dufresnes et du rang du Bord-de-l'Eau a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Théroix et résolu :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Boniface, Dufresnes et du rang du Bord-de-l'Eau pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Boniface, Dufresnes et du rang du Bord-de-l'Eau dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-042

Offre de service présentée par l'ingénieur Luc Brouillette

Considérant l'offre de service présentée par l'ingénieur Luc Brouillette pour la préparation des documents d'appel d'offres et la gestion d'un appel d'offres dans le cadre du projet de travaux de voirie 2017;

Considérant que cette offre prévoit également qu'une assistance administrative et technique durant les travaux de voirie peut être offerte à taux horaire de 100 \$;

Considérant qu'une copie de cette offre de service a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil accepte l'offre de service de l'ingénieur Luc Brouillette au montant de 7 900 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-600-20-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-043

Demande relative aux travaux de nettoyage de fossé requis à proximité du numéro de lot 5 250 716;

Considérant le problème d'écoulement des eaux présent dans une partie du rang Sainte-Cécile;

Considérant que ce dossier nécessite l'intervention du conciliateur-arbitre;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil présente une demande à M. Francois Marginean pour régler la mésentente entre les différents propriétaires touchés par les travaux de nettoyage de fossé requis à proximité du lot 5 250 716.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Après discussion, les membres du Conseil décident de reporter à une date ultérieure le dossier des travaux de peinture requis à la toiture de l'édifice municipal.

2017-02-044

Achats requis en vue de l'obtention d'une certification Famille pour le Centre récréatif, la bibliothèque Laure-Desrosiers et l'hôtel de ville

Considérant que la Municipalité souhaite obtenir ou augmenter le niveau de la certification Famille décernée par la MRC de Pierre-De Saurel pour le Centre récréatif, la bibliothèque Laure-Desrosiers et l'hôtel de ville;

Considérant que ce projet de certification nécessite quelques améliorations;

Considérant que le coût des achats requis pour l'augmentation du niveau de certification de la bibliothèque sera défrayé par la réserve financière de la bibliothèque;

Considérant que le coût des achats requis pour le Centre récréatif et l'hôtel de ville est estimé à 1 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise les achats requis pour l'obtention ou l'augmentation de la certification Famille de la bibliothèque Laure-Desrosiers, le Centre récréatif et l'hôtel de ville et affecte ces dépenses aux postes budgétaires 55-169-00-002, 02-130-00-522 et 02-701-30-522

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-045

Vente par appel d'offres du camion Ford 1984

Considérant que la Municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau camion pour le service de voirie;

Considérant que ce Conseil désire procéder à l'aliénation de l'ancien camion de ce service;

Considérant que le prix de base de ce véhicule est fixé à 2 500 \$ par le Conseil municipal;

Considérant que ce Conseil souhaite que la population de Saint-David ait priorité pour l'acquisition de ce camion;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil demande des soumissions pour l'ancien camion 6 roues Ford 1984 du service de voirie par l'envoi d'une feuille circulaire qui sera distribuée à chaque adresse civique de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-046

Nomination d'un représentant municipal à l'O.M.H de Saint-David

Il est proposé par Sylvain Théroix, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil renouvelle pour une période de trois ans, soit jusqu'en février 2020, le mandat du maire Michel Blanchard au poste de représentant municipal à l'O.M.H. de Saint-David.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-047

Participation financière 2017 à la Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin

Considérant que ce Conseil a accepté de participer à la Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin à titre de supporteur financier pour les années 2017 à 2021;

Considérant la facture présentée à ce Conseil par la Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 3 960 \$ à la Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin à titre de contribution financière pour l'année 2017 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-590-00-970.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-048

Versement de la contribution municipale 2017 à Embellissement Saint-David

Considérant les objectifs que s'est donné Embellissement Saint-David;

Considérant qu'Embellissement Saint-David a préparé ses prévisions budgétaires pour l'année 2016 et en a remis copie à la municipalité;

Considérant qu'Embellissement Saint-David a présenté un rapport financier détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil municipal;

Considérant qu'Embellissement Saint-David s'engage à fournir un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

Considérant que l'organisme présente une demande d'aide financière de 1 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil accorde une somme de mille dollars (1 000 \$) à Embellissement Saint-David pour l'année 2017 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-97-970.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-049

Contribution financière à l'organisme ComUnité

Considérant les objectifs que s'est donné l'OSBL ComUnité;

Considérant que l'OSBL a déposé son rapport 2016 et qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil municipal;

Considérant que ComUnité s'engage à fournir un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérooux, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil accorde une somme de cinq mille dollars (5 000 \$) à l'organisme ComUnité pour l'année 2017, payable en deux versements, soit 3 000 \$ en février et 2 000 \$ en septembre, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-97-990.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2017-02-050

Demande à la municipalité de Saint-Aimé pour travaux de voirie dans une partie du rang Caroline

Considérant que ce Conseil prévoit réaliser des travaux de resurfacement de chaussée dans une partie du rang Caroline au cours de l'année 2017;

Considérant qu'une partie du rang Caroline, d'une longueur approximative de 67 mètres, est située sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que ce Conseil est disposé à réaliser les travaux requis dans cette partie du rang Caroline aux frais de la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que cette opération requiert l'autorisation de la municipalité de Saint-Aimé;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Sylvain Thérooux et résolu que ce Conseil adresse une demande à la municipalité de Saint-Aimé afin de connaître leur position dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2017-02-051

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je, Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Blanchard, maire